

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 23623 du 27 décembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1727227S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22751 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727039S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2018 :

Cerracchio Samuel NIGEND : 139 823 NLS : 5 272 215

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Vernhes Thierry NIGEND : 132 220 NLS : 5 295 388

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2018 :

Barray Luc NIGEND : 190 634 NLS : 8 038 907

Lairaud Sylvain NIGEND : 192 053 NLS : 8 040 047

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Zambito Alexandre NIGEND : 312 219 NLS : 8 108 537

Millois Guillaume NIGEND : 240 976 NLS : 8 087 963

Romand Morgane NIGEND : 349 615 NLS : 8 117 024

Bernard Ludovic NIGEND : 229 479 NLS : 8 077 183

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2017.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. BONNAVITA